

Cir-2122-007
Ain Najm, le 11/09/2021

Protocole Sanitaire 2021-2022

En dépit des circonstances actuelles, nous avons décidé de démarrer une nouvelle année en présentiel et d'accueillir nos élèves dans un cadre sanitaire sécurisé. Pour ce faire, nous avons élaboré un protocole sanitaire conforme aux recommandations nationales et internationales afin de limiter la transmission de la COVID-19 et de ses variants.

1- Port du masque :

- Masque **chirurgical** obligatoire durant l'horaire scolaire (Du CP jusqu'à la Terminale).
- Masque chirurgical ou Visière pour le cycle maternel.
- Plusieurs moments « Masque free » durant la journée.
- **Deux** masques de rechange dans un sac « zip lock ».
- Changement du masque toutes les 4 heures (1 fois durant l'horaire scolaire).
- Masque « KN95 » pour les élèves présentant des pathologies ou maladies chroniques.
- Accès interdit au sein de l'établissement aux personnes portant un masque en tissu.
- Respect des règles d'utilisation et de conservation du masque.

2- Hygiène des mains :

- Lavage fréquent des mains et séchage soigneux.
- Utilisation d'une solution hydro-alcoolique.
- Trousse d'hygiène comportant : une solution hydro-alcoolique, des lingettes, des mouchoirs et un sac pour les déchets.

3- Distanciation physique :

- Présence de tous les élèves (classe entière) du lundi au vendredi, selon l'horaire scolaire.
- Une place fixe pour chaque élève dans les classes.
- La distanciation entre les différentes classes est respectée.

4- Aération et ventilation des classes et des locaux :

- Aération fréquente et continue tant que le climat le permet.
- L'aération se fera 15 minutes avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, et durant les interours en hiver.

5- Récréations :

- Deux récréations par jour.
- Collation en classe. La cantine sera fermée la première semaine.
- Accès aux cours de récréation dépendamment de la zone réservée à chaque classe.

6- Brassage des élèves :

- Limitation des regroupements d'élèves appartenant à des classes différentes.
- Déplacement limité, organisé et encadré des élèves.

7- Nettoyage et désinfection des locaux et du matériel :

- Nettoyage des sols et des grandes surfaces au moins une fois par jour.
- Nettoyage et désinfection (2 à 3 fois/jour) des surfaces fréquemment touchées par les élèves et le personnel (poignées de portes, rampes des escaliers, interrupteurs ...).
- Désinfection quotidienne des objets communs ou interdiction d'y toucher pendant 24h. avant la réutilisation (ballon, jouets, jeux ...).

8- Vaccination

- Vaccination de rigueur pour les élèves entre 12 et 18 ans.

9- Accès et circulation au sein de l'établissement

- L'accès des parents aux bâtiments scolaires et administratif est limité au strict nécessaire.
- Modalités de la circulation : voitures ou piétons.
- Regroupement des parents strictement interdit devant les portails et au sein de l'établissement.

➤ Accueil : L'établissement ouvre ses portes à 7 :00.

- Vérification du port **du masque chirurgical** et de la température (tout élève présentant une température >37.5 retourne à la maison).
- Piétons : portail principal / voiture : portail du lycée.
- Points d'accueil : les parents accompagnent ou déposent leurs enfants devant les bâtiments respectifs à leur classe, les préfets les accueillent et les orientent.
- L'accès au sein des bâtiments est interdit aux parents.

➤ Sortie : (CP-Terminale)

Échelonnée en 3 temps :

- 1^{er} temps : sortie des élèves piétons. Les parents piétons récupèrent leurs enfants des points de sortie des bâtiments relatifs à leur classe à 14h20. Le portail s'ouvre à 14h15.
- 2^{ème} temps : sortie (classe par classe) à 14h35 des élèves qui prennent l'autocar. Vérification de la température des élèves avant le départ.
- 3^{ème} temps : sortie à 14h45 (et pas avant) des élèves qui quittent l'établissement avec leurs parents, en voiture. Le portail s'ouvre à 14 :45.

Maternel : Parents piétons seulement.

- Départ des autocaristes à 13h40.
- Ouverture du portail principal pour le départ des élèves piétons avec leurs parents à 13h50. Le regroupement est strictement interdit.
- Un service de garde est assuré tout au plus jusqu'à 2h30.

10- Activités physiques et sportives :

- Déroulement des activités en extérieur lorsque cela est possible avec port du masque et respect d'une distanciation de 1 à 2 m. entre les élèves.
- En intérieur : pratique des activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 1 à 2 mètres.
- Pas de sports de contact.

11- Transport scolaire :

- Port de masque obligatoire pour le chauffeur, la surveillante de l'autocar et les élèves.
- Prise de la température de l'élève avant son installation dans le bus ; si sa température est supérieure à 37.5, son retour à la maison s'impose.
- Respect de la distanciation.
- Nettoyage et désinfection réguliers des autocars.

12- Fermeture des classes :

- Application des recommandations du protocole du ministère de l'éducation et celui du ministère de la santé. (Les recommandations seront communiquées dès la parution du protocole).

13- Procédure de confinement :

- Application des recommandations du protocole du ministère de l'éducation et celui du ministère de la santé. (Les recommandations seront communiquées dès la parution du protocole).

14- Rôle des parents :

- Collaborer étroitement avec les CPE et les infirmières scolaires.
- Garder les enfants malades à la maison (fièvre, toux, rhinite, diarrhée, vomissement ...).
- Respecter la procédure s'appliquant à tout « élève malade » :
 - Tout élève présentant l'un des symptômes suivants (fièvre, rhinorrhée, grippe, diarrhée, vomissement, ...) sera isolé et devra retourner à la maison. Il ne réintégrera sa classe que lorsqu'il aura présenté un rapport médical.
 - Toute absence pour cause médicale doit être justifiée par les parents auprès de l'infirmière scolaire au premier jour d'absence. Si cette absence excède 3 jours, les parents devront présenter un rapport médical.
- Informer les CPE ou les infirmières en cas d'apparition des premiers symptômes de la COVID-19 chez l'élève ou un membre de sa famille.
- Respecter les procédures de confinement.
- Vacciner les enfants à partir de 12 ans contre la COVID-19.

La direction